

**DEMANDE DE LOCATION
DE MATERIEL COMMUNAL**

Réf tarifs décision municipale n°2022-79 applicable au 01/09/2022

Je soussigné : NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Sollicite la mise à disposition du matériel suivant :

A la date du

Pour organiser :

Nombre de personnes attendues :

chaises à l'unité :x 1,30 € =.....

bancs à l'unité (pour 3 pers.) :x 2,50 € =.....

tables à l'unité:x 3,60 € =.....



chèque de caution matériel < 10 chaises : 161 euros

chèque de caution matériel > 10 chaises : 321 euros

Ce matériel sera à retirer par le locataire, au Centre Technique Municipal (CTM), 5 chemin de la Scierie sur rendez-vous au 06 87 62 47 12 :

Prise en charge le vendredi entre 9h et 12h :

Restitution le lundi entre 9h et 12h :

Le matériel devra être restitué propre et non détérioré. Si des dégâts sont constatés, une facture sera alors établie.

Disponibilité Service Vie associative	
Validation Elu	
Transmission CTM	

Fait au Barp, le
Nom et Signature du demandeur

Paiement par chèque : à joindre à cette demande, libellé à l'ordre « régie locations entrées div Le Barp », ainsi que le chèque de caution.

Paiement par virement bancaire dès validation de la demande en mentionnant régie N° 029094 et le N° de facture.

IBAN							BIC
FR76	1007	1330	0000	0020	0291	857	TRPUFRP1

En cas de besoin impératif, la Commune se réserve le droit d'annuler la réservation au moins 15 jours avant la date retenue par l'utilisateur. Dans ce cas, le montant de la redevance sera intégralement remboursé à l'utilisateur.

 **COMMERCE.fr** consommer local, la meilleure façon de changer le monde !

Tout courrier doit être adressé à : Madame La Maire – Hôtel de Ville – 37 Avenue des Pyrénées – CS 70002 – 33116 LE BARP CEDEX

Tél. : 05 57 71 90 90 - Fax : 05 57 71 90 99 – SIRET :21330029600018

Courriel : mairie@lebarp.fr – www.ville-le-barp.fr